

DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le trois avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2026 en vertu de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence d'Anthony NÉANT, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Étaient présents : M. NÉANT Anthony, M. ROGUE Vincent, Mme SARRAZIN Séverine, M. GARNIER Sébastien, Mme GAUTHIER Marie-Véronique, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme CHABANNES Marie-José, M. DUMAS Yannick, Mme LANCERY Laetitia, Mme BONDOUX Célia, M. CHAUVET Vincent, M. SAVRE Thomas et Mme MUSARD Élodie

Absent excusé : M. DIOT Julien (pouvoir à Mme BLASZCZYK)

Absent : M. BONTÉ Gérard

Secrétaire de séance : M. CHAUVET Vincent

La réunion a été publique.

* * * * *

APPROBATION COMPTE RENDU DU 20 MARS 2026

Hormis deux erreurs de frappe, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. CHAUVET se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

PRÉAMBULE

M. le Maire adresse ses remerciements à Mlle Chemineau pour l'investissement réalisé ces derniers jours, ainsi que le travail colossal déjà réalisé par les adjoints. Il invite tous les conseillers à s'emparer des nombreux sujets à traiter notamment en prenant part aux commissions qui vont être présentées lors de ce conseil.

2026/0026 COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. le Maire rappelle que par délibération du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a accepté la création des 7 commissions municipales facultatives suivantes : Finances / Affaires scolaires et périscolaires – Associations / Esprit Village et lien social – Communication / Voirie et infrastructures / Bâtiments et matériel communal - Urbanisme / Environnement et embellissement / Agents techniques – réseaux.

Il propose de rajouter une commission : Action sociale / Déchets ménagers et soumet au vote à main levée cette proposition ; le Conseil accepte à l'unanimité.

M. Savre demande s'il existe des obligations juridiques sur la présence de "l'opposition" dans la commission des finances. M. le Maire répond que tous les conseillers élus ont les mêmes droits, et que l'opposition relative aux élections n'a plus lieu au sein du Conseil.

Après nomination des membres, la composition suivante des commissions est validée par le Conseil à l'unanimité.

N° COMMISSION	COMMISSIONS	VICE-PRÉSIDENT	CONTENU DES TACHES DÉLÉGUÉES	Membres													Effectif commission	OBSERVATIONS
				A. NEANT	V. ROGUE	S. SARRAZIN	S. GARNIER	V. GAUTHIER	Y. DUMAS	M.-J. CHABANNES	J. BLASZCZYK	L. LANCERY	C. BONDOLUX	J. DIOT	V. CHAUVET	T. SAVRE		
I	FINANCES	V. ROGUE	Budget (DOB / BP / DM,...) Contrôle budgétaire, emprunts, subventions, trésorerie Consultation entreprises, concours MOE Devis fournisseurs, commandes Petits équipements mairie Relations avec entrepreneurs, artisans, commerçants	X	X	X		X	X					X	X		7	& secrétaire de Mairie
	ENTREPRISES LOCALES AFFAIRES SCOLAIRES & PÉRISCOLAIRES ASSOCIATIONS		MV. GAUTHIER	Ecole : relations, locaux / cantine, garderie, SIRDPS, équipements, Associations, nouvelles activités Contentieux, gestion juridique	X				X		X	X					5	
III	ESPRIT VILLAGE & LIEN SOCIAL COMMUNICATION & CULTURE	S. SARRAZIN	Fêtes et cérémonies, animations, ELODIE, accueil nouveaux habitants, réservation des salles Communication : journal / flash, site internet, réseaux, JDC, médiathèque, espace numérique, fablab ...	X		X	X		X	X	X			X		X	8	& agent cyberbase
	VOIRIE & INFRASTRUCTURES		V. ROGUE	Voirie communale : extension et entretien, circulation, signalisation, sécurité, chemins de randonnée, vélos routes Vidéosurveillance	X	X		X	X				X	X	X		7	
V	BÂTIMENTS & MATÉRIEL COMMUNAL URBANISME & RÉSEAUX	S. GARNIER	Entretien, gestion locative, hangar technique, matériel lourd, véhicules PLU, dossiers urbanisme (PC, DP, CU, ...) Assainissement, réseau eau potable (SMAEPA), incendie (SDIS)	X	X		X		X					X		X	6	
	ENVIRONNEMENT & EMBELLISSEMENT		S. SARRAZIN	Espaces verts, mobilier urbain, réaménagement places, gestion des massifs, croix, calvaire, lavoir, du patrimoine en général	X		X	X		X	X	X	X	X	X	X	10	
VII	GESTION AGENTS TECHNIQUES RÉSEAUX	Y. DUMAS	Gestion des cantonniers PLSV Réseau BT, éclairage, télécom, enfouissement	X	X		X		X				X	X			6	
	ACTION SOCIALE DÉCHETS MÉNAGERS		MJ. CHABANNES	Articulation CCAS, aide sociale, emploi Gestion du SDMA, collecte OM, biodéchets, déchets verts, tri sélectif	X		X				X	X	X		X	X	7	

M. Rogue informe que la commission des Finances se réunira probablement le 21 avril mais qu'une rencontre avec Mme Vitré de la DGFIP est prévue la veille, en présence de M. le Maire, avec en ligne de mire le vote du budget 2026 et l'argumentation à fournir pour obtenir le blocage de la hausse de la taxe sur le foncier bâti (dont l'augmentation prévue pour 2026 est de +25,24% par rapport au taux 2025), sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation.

2026/0027 PROJET EXTENSION CIMETIÈRE

Pour contextualiser, lors des discussions relatives au cimetière lors des derniers conseils, l'ancien Maire M. Gautheron souhaitait acquérir une fraction de la parcelle A 901 adjacente au cimetière implantée au Nord du cimetière appartenant à M. Porada Daniel pour la somme de 3 000 €.

M. le Maire a récemment rencontré M. Porada qui indique qu'il vend cette même fraction de parcelle pour une somme de 5 000 €.

M. le Maire indique également qu'il est possible de solliciter des subventions, de la part de la CCSN à hauteur de 12 500 € maximum, et de la part du canton (enveloppe à définir) à hauteur de 6 000 € maximum. De plus, si le projet comporte une végétalisation, une subvention du fonds vert est possible. M. le Maire indique également que la conduite d'eau potable reliant la station de pompage des Viviers au réservoir passe à proximité et que ce point sera à vigiler dans la conception des travaux (aucune charge pour la Commune).

M. le Maire expose ensuite les options dont la Commune dispose concernant l'agrandissement du cimetière et la gestion de sa capacité, l'actuel arrivant à saturation (les concessions étant toutes à perpétuité) :

Solution 1 : M. le Maire propose la réalisation de ce qui était esquissé par la précédente mandature, expliqué précédemment : l'achat d'une fraction de la parcelle A 901 appartenant à M. Porada, située au nord du cimetière, en laissant une bande de 3 mètres pour permettre l'exploitation agricole du reste de la parcelle.

M. le Maire va proposer la somme 5 000 € à M. Porada et propose l'approbation de cette décision par un vote à main levée ; le Conseil accepte à l'unanimité.

Solution 2 : M. le Maire propose d'acquérir une fraction de la parcelle A 767 (superficie à définir) appartenant à M. Iandiorio, implantée côté Sud, de l'autre côté de la Rue du Parc, pour faire un second cimetière non attenant à l'actuel. Une contrainte supplémentaire s'ajoute pour cette option, celle de la nécessité de modifier le PLU car cette parcelle n'est pas constructible. M. le Maire soumet au vote à main levée la décision de rencontrer M. Iandiorio afin de lui exposer la situation ; le Conseil accepte à l'unanimité.

Solution 3 : M. Rogue indique que 30 à 40 tombes ne sont plus entretenues et qu'il est désormais plus simple de reprendre des concessions.

La Mairie peut constater l'état d'abandon d'une concession si elle présente un aspect indécent ou délabré, envahi par des ronces ou autres plantes parasites. Ensuite la Mairie prévient, si elle les connaît, les descendants (ou successeurs) des fondateurs de la concession ou éventuellement les personnes chargées de l'entretien de la concession.

Le procès-verbal de constat d'abandon doit être affiché en Mairie et à la porte du cimetière.

Ainsi, la Mairie peut effectuer une procédure de reprise si les quatre conditions suivantes sont réunies :

- la concession a plus de 30 ans,
- la dernière inhumation remonte à 10 ans au moins,
- la famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession est informée,
- un délai d'attente d'un an à partir du constat d'abandon est respecté.

M. le Maire soumet au vote à main levée l'engagement de la procédure de reprise pour les tombes réunissant les conditions requises ; le Conseil accepte à l'unanimité, avec une vingtaine de concessions en projection.

En complément des solutions exposées ci-dessus, M. le Maire propose l'agrandissement du columbarium, situé au fond du cimetière, ce dernier étant également proche de la saturation. Un devis sera demandé aux Pompes Funèbres Thause.

M. le Maire soumet au vote à main levée l'établissement d'un devis pour le réaménagement du columbarium ; le Conseil accepte à l'unanimité.

Enfin, M. le Maire propose de confier à Mme Chabannes le sujet de l'embellissement du jardin du souvenir et le soumet au vote à main levée ; le Conseil accepte à l'unanimité.

2026/0028 DESTINATION LOGEMENT MULTISERVICES

M. le Maire informe que lors de la dernière réunion de la CCSN, M. Rogue l'a représenté et informe d'un accord tacite pour créer une SPL (Société Publique Locale) durant le mandat pour la gestion du multiservices ; la Mairie reste propriétaire du bien et de son entretien, la CCSN fournissant quant à elle un emploi à temps plein pour l'exploitation.

Nous restons à ce stade en mode projet, qui sera monté et proposé aux élus de la CCSN.

L'objectif serait d'installer et de proposer divers services dont un dépôt de pain, le portage des

repas aux aînés (M. le Maire indiquant que des administrés se font actuellement livrer des repas par l'hôpital qui sont chers et qu'il serait possible de leur proposer un meilleur service), le point Poste, la revente de tabac, etc.

M. le Maire informe de la volonté de ne pas vendre le logement attenant au multiservices à minima jusqu'au prochain conseil.

La kitchenette de l'ESAF sera récupérée pour remplacer celle du logement, cette dernière étant en mauvais état.

M. Dumas informe qu'il attend la réception du devis pour le changement du mode de chauffage du logement pour permettre sa mise en location. Un devis pour la pose de deux pompes à chaleur air/eau et des modifications des circuits de chauffage sont également en attente de réception afin de déposer la chaudière à fioul actuelle et de permettre de dissocier le chauffage du multiservices de celui du logement.

M. le Maire informe également qu'il souhaite effectuer un appel à la solidarité, sous forme d'une journée citoyenne où des volontaires équipés viendraient passer quelques heures avec des élus du Conseil afin d'effectuer des petits travaux de rafraîchissement (nettoyage, peinture...).

M. le Maire soumet au vote à main levée la rupture du mandat de vente du restaurant / logement actuellement en cours avec le cabinet Girard ; le conseil accepte à l'unanimité.

M. le Maire demandera une fois le budget 2026 établi, ce que l'on souhaite faire du logement attenant. Dans l'attente, M. le Maire soumet au vote à main levée une annonce de location pour le restaurant à 400 € / mois ; le Conseil accepte à l'unanimité.

Enfin, M. le Maire indique qu'au prochain conseil le point Poste sera évoqué plus en détails. Mme Sarrazin propose de s'occuper de la gestion de ce dossier.

2026/0029 VENTE CENTRE ÉQUESTRE

M. le Maire a visité le centre équestre de Maison Rouge avec un représentant de l'agence Century 21. L'état général est vraiment dégradé ; le prix de vente actuel de 210 000 € n'est pas tenable ; celui de 160 000 € évoqué lors de la précédente mandature ne serait à refuser, mais les problématiques du projet photovoltaïque et du monopole agricole persistent.

M. le Maire propose un tarif de 190 000 €, honoraires d'agence inclus, et expose le contexte immobilier (bien dans plusieurs agences, types de mandats, ...). L'agence Century 21 fera signer un mandat semi-exclusif, permettant à plusieurs agences immobilières de proposer le bien tout en conservant le mandat.

M. le Maire va retourner voir la locataire afin de pouvoir faire des photos de l'intérieur, mais qui ne seraient disponibles que sur demande (la locataire ne souhaitant pas que des photos intérieures soient publiques).

M. le Maire propose donc un prix de vente de 190 000 € ; M. Savre propose de descendre à 180 000 €.

M. le Maire soumet au vote à main levée de rompre le contrat avec le cabinet Girard et de fixer le prix de vente à 190 000 € ; le Conseil accepte à l'unanimité.

2026/0030 VENTE TERRAINS COMMUNAUX

M. le Maire expose deux propositions de vente de terrains à bâtir dans le lotissement situé rue de la Sapinière et impasse de la Bellevaude, dit « Lotissement du Bourg » :

- la parcelle AB 304 d'une superficie de 738 m² n'est pas viabilisée mais viabilisable (environ 4 000 € de viabilisation). Après discussion avec le Conseil, M. le Maire propose un prix de vente de la parcelle à 13 500 € soit 18,29€ le m².

- les parcelles AB 307 et AB 308 d'une superficie respectivement de 743 m² et de 553 m² (soit 1 296 m² pour l'ensemble). Après discussion avec le Conseil, M. le Maire propose un prix de vente des parcelles à 19 000 € soit 14,66€ le m² si les terrains sont rendus constructibles. Dans un premier temps, M. le Maire rencontrera l'architecte pour changer la destination de ces parcelles au PLU actuellement classées en emplacement réservé.

M. le Maire soumet au vote à main levée la vente des parcelles à l'issue de la révision du PLU ; le Conseil accepte à l'unanimité.

2026/0031 TRAVAUX BÂTIMENTS

M. le Maire, M. Garnier et M. Dumas exposent les problématiques urgentes liées aux bâtiments.

Le système de porte à accès via QR code à l'ESAF présente des problèmes de fiabilité, ainsi qu'un coût de 6 000 € par an pour la licence du logiciel. M. le Maire propose de passer à un système traditionnel à clés. Un devis pour remplacer le cylindre de la porte de l'ESAF, avec 70 clés, un cylindre et 10 clés pour la porte de la Mairie, a été reçu de M. Bibollet pour un montant de 1 337 €.

Concernant la gestion des clés de l'ESAF, M. le Maire indique que le nombre d'abonnés de courte durée est faible, et que la remise des clés se fera contre un chèque de caution de 100 € qui sera encaissé si une clé due n'est pas restituée sous 48h.

M. Garnier informe qu'il a rencontré à plusieurs reprises depuis le début du mandat les représentants du SIEEEN concernant les problèmes de fonctionnement de la chaufferie biomasse. La vis sans fin d'approvisionnement en combustible défectueuse depuis décembre 2025 a été remplacée, le SIEEEN est venu modifier les programmes d'exploitation et expliquer leur fonctionnement suite à des défauts de chauffage ; en effet après le remplacement de la vis sans fin, le fonctionnement était normal pendant quelques jours puis présentait à nouveau des défauts selon les bâtiments : un des circuits d'eau n'avait pas été rincé à la mise en service ce qui a bouché des crépines, de plus, des vannes 3 voies ont été programmées à l'envers : l'entreprise Potier va intervenir rapidement.

M. Garnier indique que la cuve de fioul de la médiathèque était vide, et qu'il va montrer à Mme Fallet, agent dans ce bâtiment, comment contrôler le niveau de cette dernière.

M. le Maire note que le remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur est à prévoir durant le mandat ; cela permettra de réduire le coût de fourniture en combustible pour la Commune, de bénéficier d'aides à la transition énergétique et de baisser le bilan carbone des bâtiments communaux.

M. Garnier note que les deux débroussailleuses déposées à l'atelier de motoculture Picon Jardinage sont hors d'usage ; une a le moteur serré (non réparable) et l'autre nécessite 170 € de réparations.

Enfin, il fait part au Conseil que le véhicule Renault Kangoo, en plus d'être en mauvais état général (carrosserie choquée), avait son contrôle technique à passer (rdv pris précédemment à Autosur Imphy), un pneu déformé et sa roue de secours était crevée dans l'atelier communal. Les deux pneus ont été remplacés et le contrôle technique a été passé à Autovision à Saint-Léger-des-Vignes,

M. Dumas expose le résultat de la commission de sécurité incendie (dont la dernière s'est déroulée en 2021) qui s'est tenue le 2 avril avec le SDIS à ELODIE, ainsi que des travaux d'urgence déjà effectués.

Trois points sont à traiter sous 15 jours sous peine d'un avis défavorable à l'ouverture de la salle : - remplacement des blocs de sécurité hors service (guidage vers les issues de secours dans le noir)

- remise en état de la porte de la garderie / cantine côté sud qui ne peut plus s'ouvrir
- rapport de Vérifications Réglementaires Après Travaux non effectué pour l'extension (garage).

Ces trois points sont d'ores et déjà en cours de traitement. Néanmoins, un planning à moyen terme est à établir pour résoudre les trois pages de recommandations établies par le SDIS.

M. le Maire précise que la subvention pour l'association AMÉLODIE sera réduite au minimum compte tenu des travaux à réaliser en urgence et que la convention entre la Mairie et AMÉLODIE est à modifier (encaissement des locations) pour une meilleure gestion.

2026/0032 ACQUISITION MATÉRIEL

Pour faciliter le travail de Mme Grangerai, M. le Maire propose d'inscrire au budget et soumet au vote à main levée l'achat d'une machine à laver et de deux étendoirs à linge qui seront installés en lieu et place de la kitchenette de l'ESAF ; le Conseil accepte à l'unanimité.

2026/0033 POINT CANTINE SCOLAIRE

Le changement de prestataire pour la cantine scolaire engagé lors de la précédente mandature se heurte à la saturation de demandes auprès du collège d'Imphy.

M. le Maire va rencontrer la Maire de Decize qui se fournit actuellement au collège d'Imphy pour certains établissements et livre déjà la cantine de Saint-Ouen-sur-Loire.

Dans l'attente, Mlle Stéphanie Périot s'occupe d'ores et déjà de récupérer les repas depuis Saint-Léger-des-Vignes.

Le CCAS de Sougy subventionne pour les enfants sougyçois les 1,18 € de différence entre le prix du repas facturé par Saint-Léger-des-Vignes et le prix de 3,50€ refacturé aux parents des enfants du RPI déjeunant à la cantine de Sougy, mais la réciproque n'est pas vraie ; peut-être serait-il pertinent que chaque Commune procède de la même façon.

M. le Maire propose également de rencontrer le nouveau Maire de Saint-Léger pour évoquer le sujet de la cantine scolaire.

2026/0034 POINT ÉQUIPE AGENTS TECHNIQUES

M. le Maire informe que M. Escribano (agent technique en congé longue durée depuis mars

2023) s'est manifesté pour revenir travailler immédiatement après les élections ; il lui a été répondu qu'il devait au préalable passer devant la médecine du travail et respecter un processus de reprise précis. Ensuite, M. le Maire accompagné de M. Rogue et M. Dumas ont reçu M. Escribano en entretien ; finalement il ne reviendra pas.

M. le Maire accompagné de M. Rogue, M. Garnier et M. Dumas ont reçu M. Nicolas (agent technique en arrêt maladie depuis octobre 2025). M. le Maire expose la situation pour les conseillers n'étant pas au fait du dossier ; M. Nicolas a été contrôlé en excès de vitesse et s'est vu son permis retiré. La rumeur concernant la conduite sous l'emprise de stupéfiants était fausse, M. Nicolas consommait occasionnellement du CBD. Ce dernier a demandé de lui-même un bilan sanguin avant sa reprise et M. le Maire demande qu'il subisse deux contrôles inopinés par an à ce sujet.

M. le Maire a également demandé à M. Nicolas de porter une tenue vestimentaire adaptée et qu'il ait une attitude verbale correcte. M. le Maire apporte tout son soutien à la reprise de M. Nicolas.

2026/0035 CRÉATION JOURNÉE COHÉSION

M. le Maire propose une journée de cohésion entre l'équipe municipale et les employés communaux (repas / pique-nique / ...) avec, par exemple, une après-midi pétanque avec l'Amicale des boulistes.

M. le Maire soumet cette proposition au vote à main levée ; le Conseil accepte à l'unanimité.

2026/0036 BULLETIN MUNICIPAL

Le 2 avril, Mme Sarrazin a organisé, à la médiathèque, une rencontre pour les conseillers intéressés à travailler dans la commission Communication & Culture en présence de Mme Fallet, Mme Lancery, Mme Chabannes, Mme Musard, Mme Bondoux, M. Garnier, M. Chauvet et M. Dumas afin de présenter les installations de la médiathèque et du fablab.

D'ici la fin du mois d'avril, un flash d'actualité "Sougy Actus" sera réalisé et distribué dans les boîtes aux lettres. Ce premier numéro sera bref et comportera notamment le premier mot du Maire, la présentation de l'équipe municipale, un retour sur la chasse aux œufs du 6 avril, les liens et QR codes vers les nouvelles pages sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une annonce concernant la journée "Nettoyons le cimetière" qui se déroulera la matinée du samedi 6 juin 2026 à partir de 9h00.

La réalisation de "Sougy Actus", ainsi que des invitations diverses, seront assurées par les conseillers de la Commission "Esprit Village - Communication" dans le but de décharger l'agent de la cyberbase et la secrétaire de Mairie de ces tâches.

2026/0037 APPEL À LA SOLIDARITÉ

M. le Maire propose de créer des "journées de la solidarité" dès cette année, dont deux sont déjà envisagées ou programmées en 2026 :

- une journée "Nettoyons le cimetière" le 6 juin
- une journée "Peinture" pour la remise en état du logement du restaurant.

De plus, concernant le transport à la demande aux habitants par le volontariat, M. le Maire propose de faire appel aux membres du CCAS pour répondre aux sollicitations correspondantes et d'utiliser le véhicule électrique de la Commune, ceci permettant de répondre à davantage de demandes, mais cela implique d'assurer l'ensemble des membres du CCAS volontaires sur le véhicule.

M. le Maire soumet cette proposition au vote à main levée ; le Conseil accepte à l'unanimité.

2026/0038 **CRÉATION CARTE INTERACTIVE**

M. Chauvet présente une version de la carte établie avant les élections. Il propose qu'elle soit partagée à tous les conseillers et employés communaux pour y inscrire tout ce dont ils auraient besoin afin de faciliter la planification des travaux et le suivi des points à régler. Cette carte de travail servirait également d'historique pour les besoins récurrents et d'archive pour les besoins ponctuels.

La consultation de cette carte serait publique ; les sougyçois auront à disposition un lien vers une adresse email permettant de faire remonter les problèmes qu'ils constatent.

M. le Maire soumet au vote la mise en place de cette carte ; le Conseil accepte à l'unanimité.

2026/0039 **CRÉATION BLASON**

M. Chauvet fait part au Conseil d'une proposition de création d'un blason pour la Commune. Il expose les rudiments de l'héraldique en montrant quelques blasons des communes aux alentours et en détaillant les règles à respecter. L'objectif est de dessiner un blason rassembleur pour Sougy, la Commune étant suffisamment diversifiée pour explorer des pistes différentes pour les couleurs et les meubles (dessins). Il se rendra aux archives départementales ainsi qu'à la commission nationale de l'héraldique.

M. le Maire soumet au vote à main levée la délégation à M. Chauvet de ce projet, de la genèse jusqu'à un vote par les habitants qui choisiront parmi plusieurs dessins ; le Conseil accepte à l'unanimité.

2026/0040 **CRÉATION CHEMIN FORESTIER**

Une demande est faite pour la réalisation d'une route forestière sur un chemin communal, M. Rogue prend le sujet et rencontrera les intervenants sur place.

2026/0041 **BUSAGE**

M. le Maire rapporte que M. Bourguignon, habitant de l'Usage, propose de buser à ses frais le fossé devant son domicile, le fossé à cet endroit n'étant pas du tout busé.

M. le Maire soumet au vote à main levée les travaux de busage demandés ; le Conseil accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Rogue rapporte que M. Lemahieu, propriétaire du fonds de commerce de l'ancien restaurant « L'Escale » situé Route de Genève, souhaite faire transférer sa licence de débit de boissons dans un nouvel établissement à Pithiviers (45) ; en effet, la réouverture d'un établissement à Sougy étant très improbable vu l'état du bâtiments (travaux importants), ce dernier juge pertinent de faire transférer la licence dans un établissement où elle serait utilisée (NB : la création de licence IV est désormais interdite (très réglementée), un transfert est nécessaire dans la plupart des cas d'ouverture de nouveau débit de boissons). Mme Beillon, propriétaire des murs, n'étant pas sur place et ne s'étant pas manifestée récemment sur ce sujet, M. le Maire suggère de reporter la décision dans l'attente de nouveaux éléments.

- Question de Mme Périot Nadine (dans le public) : Qu'en est-il des feux sauvages ? Elle constate qu'il y a fréquemment des feux dans la Commune qui occasionnent des nuisances. M. le Maire n'a aucun problème à mettre des contraventions pour les feux (type écobuage), allant jusqu'à 750 € et précise qu'il faut solliciter la gendarmerie si on constate un feu de ce type.

M. le Maire profite de cette intervention pour donner son accord de principe à la demande d'une association qui souhaite fêter la Saint-Jean (où traditionnellement un feu est allumé) ; l'allumage de ce genre de feu étant prévu sous surveillance, avec la présence des pompiers, et les déclarations préalables nécessaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.

La séance est levée à 22 heures 19.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2026 / 0026 à 2026 / 0041.